



EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
BEUIL
Alpes-Maritimes

Le vendredi deux avril deux mille vingt et un, à 17h 00 à la Salle des Fêtes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence du premier adjoint, Monsieur Jean-Louis COSSA.

Date de convocation 26.03.2021

Étaient présents : M. Jean-Louis COSSA, premier adjoint, M. Alexandre GEFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Nicolas DONADEY, quatrième adjoint, M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, Monsieur Arnaud ROCHE, conseiller municipal, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, Monsieur François SCHULLER, conseiller municipal, M. Noël MAGALON, conseiller municipal, M. Pascal THIERY, conseiller municipal, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal

Absents : M. Roland GIRAUD, Maire, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale.

Représentés : Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Arnaud ROCHE, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 02/04/2021.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Arnaud ROCHE

N°02.2021

06/ PARTICIPATION AU VOYAGE SCOLAIRE :

Monsieur le premier adjoint fait savoir aux membres du Conseil Municipal que Monsieur Arnaud ROCHE, enseignant à l'école de Beuil, prévoit d'organiser avec sa classe un voyage scolaire à Béziers, dans le cadre de la « classe Canal du Midi ».

Ce voyage est programmé sur une durée de 5 jours avec un départ de Beuil le 31/05/2021 à 7h et un retour à Beuil le 04/06/2021 à 18h.

Le coût total de ce voyage s'élève à 8 759.00 €.

Pour l'aider à financer ce voyage, Monsieur ROCHE sollicite une subvention exceptionnelle auprès de la municipalité d'un montant total de 2 600 €, se décomposant ainsi qu'il suit :

- Une aide de 1 500 € représentant la prise en charge du transport
- Une aide de 1 100 € permettant de réduire de 50 € le coût du voyage pour les parents d'élèves.

Ouïe l'exposé du premier adjoint et après en avoir délibéré,

Accepte de participer au voyage scolaire à Béziers dans le cadre de la « classe Canal du Midi » et accorde cette subvention exceptionnelle d'un montant total de 2 600 € à l'école primaire de Beuil.

Monsieur le Maire avait informé le Conseil Municipal qu'il trouvait le montant de la participation demandée à la Commune trop élevé et qu'il s'opposait à cette délibération.

VOTE :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur Arnaud ROCHE ne prend pas part au vote

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Premier Adjoint,

